



# RETRAITES

## Manifestation à PARIS, Place de la République à 11h

**Vendredi 24 Janvier 2020**

### CE QUI EST FLOU

**Avec le projet du gouvernement de retraite à points, d'âge pivot et d'âge d'équilibre, il est impossible de connaître à l'avance le montant de sa pension**

- **le gouvernement a choisi de ne pas fixer la valeur du point.** Le prix d'achat du point pourrait monter sans que le montant de la pension auquel il donne droit suive le même rythme). C'est arrivé à l'Agirc-Arrco.
- **La durée de cotisation pour une retraite « à taux plein » n'est pas fixée, (43 ans) et pourra augmenter.** En dessous de cette durée, il y aura une première décote.
- **L'âge d'équilibre n'est pas fixé et il est prévu qu'il augmente.** Et en dessous de l'âge d'équilibre, il y aura une autre décote.
- **On ne connaît pas sa méthode de calcul de la double décote**
- **On ne sait pas comment les interruptions de carrière seront prises en compte** (chômage, maternité, maladie, accident de travail, maladie professionnelle)
- **le régime hybride pour les personnes nées après 1975 est incompréhensible** et sa mise en place n'est pas détaillée.

### CE QUI EST SÛR

**Avec le projet de réforme, le montant des pensions va diminuer** et la part des richesses redistribuée au travail va baisser

- ✓ Parce que les pensions dépendraient d'un calcul sur l'ensemble de la carrière et plus sur les 25 meilleures années (dans le privé) ou les 6 derniers mois (dans le public), comme c'est le cas avec le système actuel : donc prise en compte des moins bonnes années de cotisation.
- ✓ **Avec le projet de réforme, les hauts revenus (au-dessus de 10 000 € mensuels) verront leurs cotisations quasiment supprimées.** Cela représente un manque à gagner de cotisations de 67 milliards sur les 15 prochaines années
- ✓ **Le projet de réforme prévoit de puiser dans les 165 milliards d'euros de réserve des régimes de retraite** (36 Mds € du fond de réserve + 129 Mds € des différents régimes complémentaires et spécifiques)

**Ce projet de réforme mettra en péril la sauvegarde de notre régime par répartition**

### ATTENTION AUX INTOX

**Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire l'âge pivot ne disparaît pas du projet de loi.**

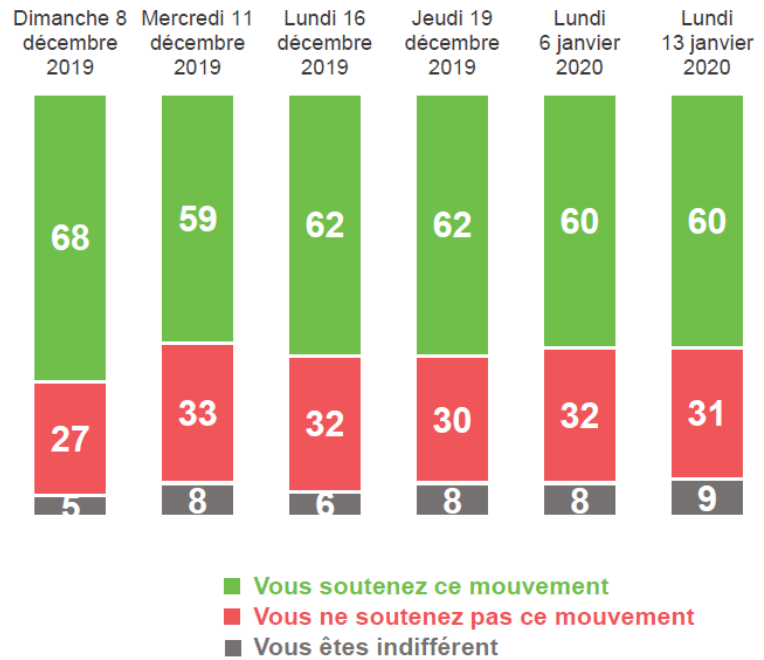
Il en demeure même l'un des rouages essentiels mais sous le nom d'âge d'équilibre dans le système actuel. Pour les futures pensions de retraites prises avant 64 ans (ou 65 ans ou +, ce pourra être modifié par le Parlement), les pensions subiront une décote de 5% par an.

### **Côté pratique : comment se mettre en grève à AIRBUS ?**

1. Connectez-vous sur l'application web myHR/myTime
2. Renseignez les informations de votre absence pour motif « Grève » Votre déclaration d'absence n'est soumise à aucune validation.
3. Utilisez le code absence 0400 dans SAP pour imputer les heures correspondantes

Les Français soutiennent majoritairement la mobilisation (cf *Sondage Harris Interactive du 13 Janvier 2020*).

Seulement 12% des Français souhaitent que le gouvernement conserve ce projet en l'état. C'est aux syndicats que les Français font le plus confiance pour faire de bonnes propositions.



Depuis le début, la CGT dénonce le flou qui entoure cette réforme. Ce gouvernement veut imposer contre l'avis de la majorité des Français une réforme sans nous dire quand nous pourrions partir à la retraite et avec quel montant. C'est un problème de taille en démocratie. !

### LA DIMINUTION DU MONTANT DE LA PENSION SERA ENCORE PLUS FORTE POUR LES FEMMES

- Les périodes de temps partiel, d'interruption du travail pour charge familiale seront dorénavant prises en compte (et non les 25 meilleures années ou 6 derniers mois)
- Avant les femmes pouvaient partir plus tôt par l'octroi de 4 trimestres par naissance + 4 trimestres pour l'éducation ; la réforme le supprime
- Dans le nouveau système de majoration du nombre de points, pour les parents, rien n'est garanti car il dépendra de décrets. Pour une mère de 3 enfants avec 38 années de cotisation, la perte de pension est estimée à 20%
- le bénéfice des majorations peut être accordé au père ou à la mère ; or les pensions des hommes étant généralement plus élevées ce sont logiquement eux qui devraient en « bénéficier », et définitivement, même en cas de séparation ultérieure
- le droit à pension de réversions sera réduit (c'est la femme qui en bénéficie dans 90% des cas)



**Contactez-nous**  
**Cgt\_elt@airbus.com**